



SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

- **Un service gratuit et confidentiel**, agréé par le ministère de la Justice et adhérent à la fédération France Victimes.
- **Un accueil de toutes les victimes d'infractions pénales** (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, accidents de la circulation).
- **Des professionnels formés** (accueillants, psychologue et juristes).



02 98 33 83 83



emergence@donbosco.asso.fr



**Bâtiment 6, 2 rue Réaumur
29 200 BREST**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



NOS MISSIONS



- **Vous accueillir et vous écouter.**
- **Vous informer sur vos droits** (dépôt de plainte, indemnisation...), la manière de les faire valoir et sur les procédures pénales.
- **Vous accompagner dans vos démarches** (formalités administratives...).
- **Vous orienter vers des professionnels et structures adaptés** (associations, avocats, services sociaux...).
- **Vous proposer un soutien psychologique.**

OÙ NOUS TROUVER ?

Au Bureau d'Aide aux Victimes du tribunal judiciaire de Brest
32 rue de Denver
chaque mardi de 13h30 à 16h30.

Sans RDV



Au Lieu d'Accueil des Victimes de Brest
16 rue Victor Hugo
de 14h00 à 17h00 le jeudi les semaines impaires

A la Maison de Services Au Public de Carhaix
Place de la Tour d'Auvergne
le 2e jeudi de chaque mois de 09h30 à 12h00

Au tribunal de proximité de Morlaix
6 all Poan Ben
Un mercredi par mois de 09h00 à 11h30
Pour connaître les dates de permanence, vous pouvez joindre le secrétariat : 02 98 33 83 83

NOUVEAU - NOUVEAU

NOUVEAU - NOUVEAU

Sur RDV



Dans nos locaux à Brest
2 rue Réaumur - bâtiment 6
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
au 02 98 33 83 83
emergence@donbosco.asso.fr